

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**Séance du 15/07/2024**OBJET : Approbation règlement local de publicité de la commune de Anse****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 22****Nombre d'exprimés : 26****Date convocation 08/07/2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le quinze juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI (arrivée en cours de séance), Pierre REBUT, Ludivine CHERICI (arrivée en cours de séance), Fabrice MORICHON, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Max DURMARQUE, Stéphane DUTHEIL, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND

Marie-Hélène BERNARD à Daniel POMERET

Karim MOYENIN OUARDI à Pascal ANTHOINE

Roseline MHARI AGOURRAME à Luc FERJULE

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Jean-Luc LAFOND, rappelle la délibération en date du 25 septembre 2023 prescrivant la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité des enseignes et pré-enseignes (RLP) définissant les objectifs de la commune et les modalités de la concertation ainsi que l'arrêté municipal du 24 avril 2024 portant l'ouverture de l'enquête publique correspondante.

L'enquête publique préalable s'est déroulée du 3 au 18 juin 2024 inclus, afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier et faire part de leurs observations éventuelles.

En date du 21 juin 2024, Monsieur Robert TODESCHINI, Commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Lyon, a remis son PV de synthèse des observations à Monsieur le Maire qui a répondu le 26/06/2024.

061/2024

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le 18/07/2024

ID : 069-216900092-20240715-0612024-DE



En date du 03 juillet le Commissaire Enquêteur a adressé ses conclusions et a donné un avis favorable avec la réserve suivante :

- Intégration de la nouvelle version du règlement validée par les services de l'Etat, corrigée des observations et rectifications des articles A-6, A-9, article 1, article 2, article 3, article 5-1-3, article C-1 et C-3 visant à en améliorer la compréhension, en corriger les incohérences et les ambiguïtés.

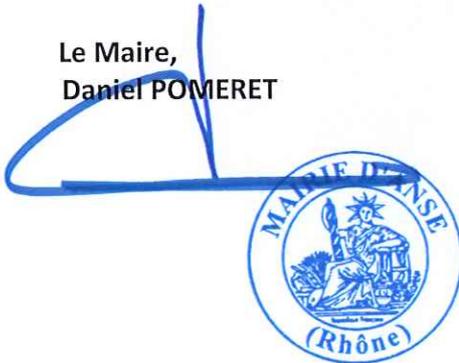
Lesquelles réserves ont toutes été prises en considération et ont donné lieu à des ajustements mineurs su règlement local de publicité, pour aboutir à celui présenté au conseil municipal pour approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE le règlement local de publicité de la commune de Anse

2°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération, et notamment des formalités de publicité nécessaire à l'entrée en vigueur du Règlement Local de Publicité.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND